



MÉMOIRE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ À LA

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT

SUR LE PROJET DE

PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2012-2018

12 juin 2008

INTRODUCTION

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) accorde une importance toute particulière à la dimension durable du développement de toute nature qu'il soit. En effet, les questions qui se posent en termes de développement durable touchent directement la jeunesse d'aujourd'hui et celle à venir. Les membres du CjM ont ainsi consacré plusieurs avis sur le sujet (au regard, par exemple, de la consommation responsable de l'eau, du verdissement des toits ou encore du transport urbain viable)¹ et continuent de s'y pencher et d'y contribuer concrètement. Le CjM est en l'occurrence partenaire de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable de Montréal depuis 2005.

Si l'on souhaite que Montréal devienne une communauté responsable envers son cadre de vie, équitable et consciente de son rôle à l'égard des générations futures, une gestion plus écologique de ses déchets s'impose entre autres. Aussi, les membres du CjM souhaitent prendre part à la présente consultation et apporter leurs commentaires et suggestions au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012. Le point de vue des membres, d'abord d'ordre général, portera ensuite sur les sections 1, 2 et 3 du Plan directeur.

UN PLAN DIRECTEUR... CONSÉQUENT ?

Le CjM apprécie grandement la volonté affirmée de l'Agglomération de mettre en œuvre un Plan directeur de gestion des matières résiduelles résolument axé sur le développement durable. L'état de la situation présenté, relatif à la génération et au taux de récupération des matières résiduelles, révèle bien tout le retard qu'accuse l'Agglomération en la matière et toute la nécessité d'agir en conséquence. À ce propos, **les membres du CjM déplorent le manque d'envergure du Plan concernant les objectifs qui y sont fixés d'ici 2018.**

Les objectifs visés s'appuient sur ceux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (actuellement en révision) dont l'atteinte était fixée pour 2008. De plus, tel indiqué dans le tableau 2 du Plan (p. 23), une fois les objectifs atteints, ceux-ci stagnent. La portée des actions proposées ne peut-elle présumer l'atteinte de meilleurs objectifs ? Comporterait-elle des limites ? Au quel cas, n'y aurait-il pas lieu de s'en préoccuper et de prévoir d'ores et déjà d'autres alternatives ou actions complémentaires ?

Par ailleurs, en se référant toujours au tableau 2, aucun objectif quantifiable n'est fixé concernant la réduction à la source et le réemploi. Pourtant, il s'agit là des deux premiers « R » du modèle des 3RV que l'Agglomération dit prioriser dans son Plan. On peut donc se demander si l'impact des actions envisagées à cet égard est considéré dans l'évaluation des objectifs fixés en 2012 et 2018, et si ces actions sont en ce sens

¹ Le CjM a réalisé, en 2005, l'avis *Une eau pure pour que le vert dure*, portant sur le verdissement des toits et la consommation de l'eau et en 2006, l'avis *Mobile sur l'île, rapide en ville*, sur les transports viables.

réellement considérées comme significatives dans le Plan : le Plan priorise-t-il réellement les 3RV ?

Ces premiers constats amènent donc les membres du CjM à penser que, malgré un réel souci d'instaurer une gestion écologique des déchets municipaux, l'Agglomération demeure somme toute frileuse sur la portée de son Plan et, de ce fait, ne se donne pas tous les moyens pour atteindre une telle gestion. Aucune action concrète ne vise en l'occurrence des populations cibles, telles que les jeunes — ne serait-ce que pour déterminer la façon que l'on entend les rejoindre — alors que le Plan vise un changement des comportements.

Il est de plus à souligner qu'en portant uniquement sur le secteur résidentiel municipal, le Plan directeur n'intervient que sur le tiers (32 %) des matières résiduelles générées sur le territoire de l'Agglomération. Aussi sa portée est-elle déjà fort limitée. Bien que l'Agglomération se conforme aux exigences gouvernementales, doit-elle s'en contenter ? Ne pourrait-elle pas considérer quelque peu dans son Plan directeur le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et celui de la construction, rénovation et démolition (CRD) ?

SECTION 1 : SOUTENIR L'ACTION DE LA POPULATION

Sensibilisation aux 3RV

Les membres du CjM auraient souhaité pouvoir prendre connaissance, dans les actions 1.1 et 1.2 du Plan, des outils ou moyens de communication — du moins les principaux — envisagés par l'Agglomération pour informer et mobiliser la population sur la gestion des matières résiduelles et l'application des 3RV au quotidien. Aucune précision n'est donnée à cet égard. Pourtant, leur nature joue un rôle important puisqu'elle doit susciter une réponse de la population, un changement dans le comportement des citoyens.

Le CjM pense que la plupart des citoyens sont prêts à changer leur comportement mais que, bien souvent, ils se sentent démunis face à la diversité des consignes locales, des produits, matériaux et déchets. **Il serait appréciable de pouvoir mettre à leur disposition des outils pratiques, aidant et informant chacun simplement sur ce qu'il faut faire.**

Ceci pourrait prendre la forme d'une rubrique sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'intérieur de laquelle serait développé, à l'exemple de ce que propose *ÉcoGeste*², une base de données qui diffuse toutes les informations générales (enjeux environnementaux, composition des produits) mais également les informations pratiques et locales (consignes de tri, adresses locales de réemploi, écocentres, etc.), permettant de répondre aux questions les plus précises des citoyens. Dans le cadre du module *ÉcoGeste.info*, le citoyen peut notamment obtenir cette information en toute

² La société *ÉcoGeste* a développé un module, *ÉcoGeste.info*, qui s'intègre sur le site Internet des municipalités et guide les citoyens dans toutes leurs démarches liées à la gestion écologique de leurs déchets. Pour plus de précisions, voir leur site : <http://www.ecogeste.info/>.

facilité à partir d'un moteur de recherche qui offre le choix d'interroger le module soit sur la prévention des déchets en amont (« mieux consommer »), soit sur la fin de vie du produit (« se débarrasser d'un produit »). Aux yeux du CjM, ce type d'outil apparaît particulièrement intéressant si l'on souhaite rejoindre les jeunes.

Dans le même esprit, Montréal étant le principal lieu d'accueil des nouveaux arrivants, des démarches pourraient être entreprises auprès des instances compétentes du gouvernement provincial pour que puisse être inclus, dans les séances d'information destinées aux nouveaux arrivants, un module présentant les diverses modalités et références relatives à la gestion des déchets dans la métropole.

Dans un autre ordre d'idées, les actions de sensibilisation aux 3RV proposées misent beaucoup sur une approche volontaire. Les membres du CjM se demandent si l'Agglomération n'aurait pas intérêt à développer à moyen terme des actions plus incitatives. Par exemple, une tarification plus représentative du service rendu, qui s'appuierait sur la quantité de déchets produite se retrouvant dans les sacs d'ordures ménagères, permettrait de responsabiliser davantage les citoyens quant à la gestion de leurs propres déchets et à l'Agglomération, une optimisation de ses services de collecte ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts (ADEME, 2008). Ce mode de facturation incitative peut s'appliquer, comme cela est le cas au Pays-Bas, au travers d'un dispositif de type « sacs poubelles payants à l'avance ». Le service est dans ce cas facturé lors de l'achat des sacs poubelles dispensés par la municipalité. Le nombre de sacs utilisés reflètent ainsi le coût relié à la quantité de déchets produite par chacun des citoyens. L'Agglomération aurait toutefois à s'assurer au préalable qu'une telle facturation soit équitable, notamment au regard des familles, particulièrement celles à faible revenu. L'implantation de ce mode de facturation incitative pourrait par ailleurs s'envisager graduellement, en ciblant par exemple en premier lieu, les plus grands générateurs de déchets qui se trouvent sur le territoire de l'Agglomération.

Réduction à la source

Outre le fait qu'aucun objectif n'ait été fixé concernant la réduction à la source, les membres du CjM souhaitent souligner trois autres points sur cette partie du Plan.

Dans l'action 2.3, l'Agglomération entend promouvoir activement la réduction de la consommation. Pour ce faire, il est mentionné la réalisation de campagnes récurrentes. Mais là encore, aucune précision n'est donnée quant à la manière dont l'Agglomération envisage la réalisation de ces campagnes. Ne devrait-elle pas chercher, par exemple, la collaboration de tous les acteurs susceptibles de contribuer à la prévention de la production de déchets ? **Les membres du CjM estiment notamment important que l'Agglomération considère une communication spécifique auprès des jeunes pour les rejoindre.** Cela pourrait par exemple prendre la forme d'événements ciblant la clientèle jeunesse qui permettraient une prise de conscience de la quantité de matières résiduelles produites par ses habitudes de consommation. De tels événements pourraient porter sur des objets de consommation particulièrement appréciés des jeunes. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un événement invitant les jeunes à créer une murale de cellulaires avec ceux qu'ils n'utilisent plus. Des organismes

comme l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et ENvironnement JEUnesse peuvent à cet égard être des collaborateurs forts pertinents.

L'action 2.4 vise, quant à elle, la promotion de la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI). Plus que promouvoir, l'Agglomération ne devrait-elle pas chercher à mobiliser ces acteurs ? Ne pourrait-elle pas recenser, par exemple, les principaux générateurs de déchets, par branche d'activités, et identifier les acteurs correspondants (les commissions scolaires par exemple) pour envisager avec eux les mesures à prendre pour réduire la quantité (ou la toxicité) des déchets produits ? **Les membres du CjM sont d'avis que l'Agglomération devrait agir de façon plus proactive envers les ICI, par exemple, en cherchant à les amener à élaborer leur propre Plan de gestion des matières résiduelles.** Cette démarche peut se comparer à celle visant l'instauration de Plans de gestion des déplacements par les institutions et les entreprises que l'on retrouve dans le Plan de transport de Montréal.

Finalement, dans son mémoire auprès de la Commission des transports et de l'environnement, réalisé dans le cadre des consultations particulières sur la gestion des matières résiduelles de 2008, ENvironnement JEUnesse recommande au gouvernement la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la production de masse, la consommation et leurs effets sur l'environnement. Il est notamment avancé qu'« une telle commission pourrait ainsi permettre de cibler des mesures à mettre en œuvre pour diminuer les impacts environnementaux de la surconsommation » (ENvironnement JEUnesse, 2008 : 9). **Les membres du CjM sont d'avis que l'Agglomération devrait inclure dans son Plan des actions portant sur des demandes ou attentes face aux instances supérieures sur la réduction à la source telles que celle suscitée.**

Réemploi

Outre l'absence d'un objectif quantifiable concernant le réemploi, **les membres du CjM souhaitent souligner la nécessité de créer un réflexe de réutilisation.** Pour ce faire, l'action 3.1 du Plan pourrait être complétée par des mesures qui permettraient, par exemple, aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance de ce qui peut faire l'objet d'un réemploi. Il y aurait également lieu à favoriser la création de liens, dans le cas qui nous concerne, entre les jeunes et les établissements de réemploi, particulièrement les écocentres, de façon à en faciliter l'usage par ces derniers, lors de la période des déménagements notamment. Ceci pourrait, par exemple, s'envisager au travers d'une campagne offrant un rabais aux jeunes qui partent pour la première fois en appartement.

SECTION 2 : CRÉER DES MOYENS ET DES PROGRAMMES

Matières recyclables

Tel que mentionné plus tôt, les membres du CjM s'étonnent que, dans le cas des matières recyclables notamment, une fois l'objectif de 60 % des matières recyclables

récupérées atteint, celui-ci stagne. Que peut-on en déduire ? Un manque de volonté d'aller plus loin de la part de l'Agglomération ? Une portée limitée des actions proposées ? Les actions envisagées apparaissent pourtant fort pertinentes. Les membres du CjM souhaitent d'ailleurs souligner leur appui aux actions 4.4 et 4.5 portant sur la mise à disposition d'éléments de récupération dans les lieux publics et lors des rassemblements publics. Serait-ce alors les efforts que l'Agglomération entend engager dans la réalisation de ces actions qui ne permettent l'atteinte de meilleurs objectifs ? **Le CjM considère important que l'Agglomération ait la préoccupation d'investir les efforts nécessaires permettant un progrès continu dans la récupération des matières recyclables.**

Matières organiques

Compte tenu de l'impact que génère l'enfouissement des matières organiques, les membres du CjM approuvent grandement l'implantation envisagée d'un service de collecte de matière organique sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal. Conformément aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, celui-ci vise uniquement les immeubles à 8 logements et moins. **Les membres du CjM croient toutefois que l'Agglomération devrait considérer également dans son Plan, des mesures visant, à moyen terme, l'élargissement du service aux immeubles à 9 logements et plus.** Cette démarche trouverait d'autant plus sa pertinence qu'elle pourrait s'inscrire à la suite de l'évaluation du projet-pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de 9 logements et plus que la Communauté Métropolitaine de Montréal entend finaliser au plus tard à la fin de l'année 2010.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout comme les matières recyclables, l'objectif de récupération fixé dans le Plan pour les résidus domestiques dangereux (60 %) n'augmente pas après 2012, ce que les membres du CjM déplorent.

Par ailleurs, **le CjM aurait apprécié voir l'Agglomération s'intéresser aussi au cas particulier des résidus issus des technologies de l'information et des communications (TIC) qui peuvent être forts nuisibles pour l'environnement.**

SECTION 3 : VALORISER, PUIS ENFOUIR

Résidus ultimes

Il semblerait qu'aucune solution de rechange n'ait été retenue dans le Plan concernant le remplacement du site d'enfouissement du Complexe Environnemental St-Michel sur le territoire de l'Île. Le Plan suit à cet égard le statu quo prescrit jusqu'en 2011 par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles concernant l'autonomie régionale en matière d'élimination des résidus ultimes. L'action 9.1 révèle toutefois que, dans le cas de l'Agglomération de Montréal, ce statu quo se poursuivra après 2011 puisque la

construction d'un poste de transbordement est prévue à cette même date. **Le Plan ne répond donc que partiellement au principe d'autonomie sectorielle en matière d'élimination des résidus ultimes.** L'Agglomération ne devrait-elle pas inclure dans son Plan cette préoccupation, par exemple, en cherchant à travailler en partenariat avec les autres membres de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur la problématique de l'enfouissement des déchets ultimes sur le territoire ? Les membres du CjM considèrent également important que la population soit informée et consultée à ce sujet.

CONCLUSION

Le CjM reconnaît l'important travail ayant mené à la proposition de ce Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour l'Île de Montréal. Nous apprécions grandement la réelle préoccupation qu'a l'Agglomération d'instaurer une gestion plus écologique des déchets produits sur son territoire. Toutefois, la portée du Plan nous apparaît quelque peu timide pour atteindre une telle gestion, alors que la situation appelle à agir au plus vite.

La lecture du présent Plan a suscité plusieurs questionnements de la part des membres du CjM, particulièrement quant à la manière dont les jeunes Montréalais seront rejoints. Nous espérons que nos commentaires et suggestions trouveront un écho favorable et contribueront à consolider le Plan directeur dans l'atteinte d'une gestion écologique des matières résiduelles sur le territoire de l'Agglomération de Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME), [en ligne], [<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=16206>], (3 juin 2008).

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2006). *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Vers une gestion responsable de notre environnement*, Montréal, 108 p.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE (février 2008). *Commission des transports et de l'environnement, Consultations particulières sur la gestion des matières résiduelles*, Mémoire, Montréal, 12 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 », *Gazette Officielle du Québec*, 132^e année, n°39, p. 968-974.

VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012*, Montréal, 130 p.